

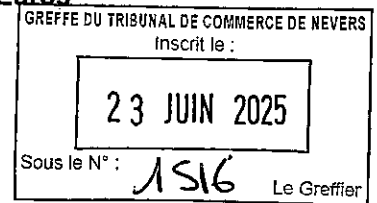
Bordereau attestant l'exactitude des informations - NEVERS - 5802 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/06/2025 - B2025/001516 - 2020 B 00145 - 884 611 252 - A2-Strat

A2-Strat

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.921.610,88 Euros

Siège social : POUQUES-LES-EAUX (Nièvre) 3, rue du Mont Givre

884 611 252 R.C.S. NEVERS - SIRET 884 611 252 00013



**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

DEUXIEME DECISION – Affectation du résultat

L'Associé unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice, soit la somme de 29.001,71 Euros, au compte « Report à Nouveau ».

L'Associé unique reconnaît en outre, que le rapport présenté indique qu'aucun dividende n'a été distribués au cours des trois exercices précédents.

Cette décision est prise par l'associé unique le 30 mai 2025.

***Copie certifiée conforme
Le Représentant Légal***

A large, stylized handwritten signature in black ink, crossing itself multiple times.

Désignation de l'entreprise		SASU A2-STRAT		545 Rue DU MONT GIVRE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				58320 POUQUES-LES-EAUX			
SIRET		8 8 4 6 1 1 2 5 2 0 0 0 1 3		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122024	
				Exercice N-1 clos le		31122023	
				Net		Net	
				3		4	
				1		2	
				3		4	
				5		6	
				7		8	
				9		10	
				11		12	
				13		14	
				15		16	
				17		18	
				19		20	
				21		22	
				23		24	
				25		26	
				27		28	
				29		30	
				31		32	
				33		34	
				35		36	
				37		38	
				39		40	
				41		42	
				43		44	
				45		46	
				47		48	
				49		50	
				51		52	
				53		54	
				55		56	
				57		58	
				59		60	
				61		62	
				63		64	
				65		66	
				67		68	
				69		70	
				71		72	
				73		74	
				75		76	
				77		78	
				79		80	
				81		82	
				83		84	
				85		86	
				87		88	
				89		90	
				91		92	
				93		94	
				95		96	
				97		98	
				99		100	
				101		102	
				103		104	
				105		106	
				107		108	
				109		110	
				111		112	
				113		114	
				115		116	
				117		118	
				119		120	
				121		122	
				123		124	
				125		126	
				127		128	
				129		130	
				131		132	
				133		134	
				135		136	
				137		138	
				139		140	
				141		142	
				143		144	
				145		146	
				147		148	
				149		150	
				151		152	
				153		154	
				155		156	
				157		158	
				159		160	
				161		162	
				163		164	
				165		166	
				167		168	
				169		170	
				171		172	
				173		174	
				175		176	
				177		178	
				179		180	
				181		182	
				183		184	
				185		186	
				187		188	
				189		190	
				191		192	
				193		194	
				195		196	
				197		198	
				199		200	
				201		202	
				203		204	
				205		206	
				207		208	
				209		210	
				211		212	
				213		214	
				215		216	
				217		218	
				219		220	
				221		222	
				223		224	
				225		226	
				227		228	
				229		230	
				231		232	
				233		234	
				235		236	
				237		238	
				239		240	
				241		242	
				243		244	
				245		246	
				247		248	
				249		250	
				251		252	
				253		254	
				255		256	
				257		258	
				259		260	
				261		262	
				263		264	
				265		266	
				267		268	
				269		270	
				271		272	
				273		274	
				275		276	
				277		278	
				279		280	
				281		282	
				283		284	
				285		286	
				287		288	
				289		290	
				291		292	
				293		294	
				295		296	
				297		298	
				299		300	
				301		302	
				303		304	
				305		306	
				307		308	
				309		310	
				311		312	
				313		314	
				315		316	
				317		318	
				319		320	
				321		322	
				323		324	
				325		326	
				327		328	
				329		330	
				331		332	
				333		334	
				335		336	
				337		338	
				339		340	
				341		342	
				343		344	
				345		346	
				347		348	
				349		350	
				351		352	
				353		354	
				355		356	
				357		358	
				359		360	
				361		362	
				363		364	
				365		366	
				367		368	
				369		370	
				371		372	
				373		374	
				375		376	
				377		378	
				379		380	
				381		382	
				383		384	
				385		386	
				387		388	
				389		390	
				391		392	
				393		394	
				395		396	
				397		398	
				399		400	
				401		402	
				403		404	
				405		406	
				407		408	
				409		410	
				411		412	
				413		414	
				415		416	
				417		418	
				419		420	
				421		422	
				423		424	
				425		426	
				427		428	
				429		430	
				431		432	
				433		434	
				435		436	
				437		438	
				439		440	
				441		442	
				443		444	
				445		446	
				447		448	
				449		450	
				451		452	
				453		454	
				455		456	
				457		458	
				459		460	
				461		462	
				463		464	
				465		466	
				467		468	
				469		470	
				471		472	
				473		474	
				475		476	
				477		478	
				479		480	
				481		482	
				483		484	
				485		486	
				487		488	
				489		490	
				491		492	
				493		494	
				495		496	
				497		498	
				499		500	
				501		502	
				503		504	
				505		506	
				507		508	
				509		510	
				511		512	
				513		514	
				515		516	
				517		518	
				519		520	
				521		522	
				523		524	
				525		526	
				527		528	
				529		530	
				531		532	
				533		534	
				535		536	
				537		538	
				539		540	
				541		542	
				543		544	
				545		546	
				547		548	
				549		550	
				551		552	
				553		554	
				555		556	
				557		558	
				559		560	
				561		562	
				563		564	
				565		566	
				567		568	
				569		570	
				571		572	
				573		574	
				575		576	
				577		578	
				579		580	
				581		582	
				583		584	
				585		586	
				587		588	
				589		590	
				591		592	
				593		594	
				595		5	

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU A2-STRAT		Exercice N clos le 31/12/2024		Exercice N-1 clos le 31/12/2023		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons	215	214					
		intracommunautaires	217	218	313 549	334 000			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	1	1			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	313 550	334 001			
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	23 888	58 837			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	2 096	439			
	Rémunérations du personnel *			250	301 883	331 038			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	14 683				
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262	2			
			260						
	Total des charges d'exploitation (II)			264	342 551	390 314			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(29 002)	(56 314)			
Produits financiers		(III)	280						
Produits exceptionnels		(IV)	290		1 000 339				
Charges financières		(V)	294						
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		1 000 339			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(29 002)	(56 314)				
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314	29 002			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318						
	Provisions non déductibles *		322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	102					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330					
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989					
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		991						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		992						
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		993					
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		181					
	Zones de développement prioritaire (art. 44 septedecies)			641					
	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)			647					
	Dont divers *	346		645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		649					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)								
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)									
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648								
Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)									
Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)									
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352		354	28 900			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356						
	Déficits antérieurs reportables : * 57.990 dont imputés sur le résultat :		360						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370		372	28 900			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entreprise : SASU A2-STRAT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 934 738 euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de -29 002 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/05/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Règles et Méthodes Comptables

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	869	869	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	3	3	
	Charges constatées d'avances	7 179	7 179	
	TOTAL DES CREANCES	8 051	8 051	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 915	4 915		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 267	3 267		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	102	102		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	8 284	8 284		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		102
Dettes fiscales et sociales		102
ETAT CHARGES A PAYER	102	

Capital social

		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 001 339,00	0,9200	921 271,88
	Emises pendant l'exercice		1 000 339,00	1,0000	1 000 339,00
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		2 001 678,00	0,9600	1 921 610,88